



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

bruits et pollution atmosphérique

Question orale n° 70

Texte de la question

M. Laurent Dominati attire l'attention de Mme le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement sur les moyens de remédier aux causes de pollution dans le centre de Paris et sur l'évaluation des conséquences des excès de pollution sur la population parisienne. Il rappelle qu'il avait déjà interrogé le Gouvernement le 21 mars 1996 sur un rapport de la Société nationale de santé publique publié le 7 février dernier, concernant les effets de la pollution sur la santé. Il lui demande donc, premièrement, quelle est la validité de ce rapport, deuxièmement, s'il en existe d'autres et, troisièmement, si le Gouvernement est prêt à limiter l'accès de Paris et du centre de Paris aux véhicules polluants. Par ailleurs, il souhaiterait savoir si le Gouvernement est prêt à interdire la circulation des poids lourds de plus de 12 mètres carrés de surface au sol dans le centre de Paris, quand seront pris les décrets concernant la mise en application de la « pastille verte » et enfin quand seront mis en application les décrets de la loi du 31 décembre 1992 contre le bruit.

Texte de la réponse

M. le président. M. Laurent Dominati a présenté une question, n° 70, ainsi rédigée:

«M. Laurent Dominati attire l'attention de Mme le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement sur les moyens de remédier aux causes de pollution dans le centre de Paris et sur l'évaluation des conséquences des excès de pollution sur la population parisienne. Il rappelle qu'il avait déjà interrogé le Gouvernement le 21 mars 1996 sur un rapport de la Société nationale de santé publique publié le 7 février dernier, concernant les effets de la pollution sur la santé. Il lui demande donc, premièrement, quelle est la validité de ce rapport. Deuxièmement, s'il en existe d'autres et, troisièmement, si le Gouvernement est prêt à limiter l'accès de Paris et du centre de Paris aux véhicules polluants. Par ailleurs, il souhaiterait savoir si le Gouvernement est prêt à interdire la circulation des poids lourds de plus de douze mètres carrés de surface au sol dans le centre de Paris quand seront pris les décrets concernant la mise en application de la pastille verte et, enfin, quand seront mis en application les décrets de la loi du 31 décembre 1992 contre le bruit.»

La parole est à M. Laurent Dominati, pour exposer sa question.

M. Laurent Dominati. Le 21 mars 1996, j'avais interrogé le gouvernement précédent sur un rapport qui avait ému les Parisiens et tous les Français et qui émanait de la Société nationale de santé publique. Il était affirmé dans ce rapport, publié le 7 février dernier, que la pollution tuait à Paris.

J'avais interpellé le gouvernement d'alors, car soit ce que dit le rapport est exact - et il faut agir sans aucun délai parce qu'on n'a pas le droit de laisser les choses en l'état -, soit il faut poursuivre les enquêtes. A l'époque, le ministre chargé de la recherche m'avait répondu que le rapport comportait un certain nombre d'incertitudes.

Il y a quelques mois, le ministre de l'environnement a ressorti, si je puis dire, ce rapport.

Quelle est la validité des études médicales concernant les effets de la pollution sur la santé des Parisiens ?

Existe-t-il d'autres rapports que celui-là ?

Où en est l'information ? En ce domaine comme en tant d'autres, une information transparente et incontestable doit précéder toute action.

Si les éléments repris dans le rapport sont valables, si à tout le moins ils recouvrent une réalité, il faut agir sans

attendre.

De son côté, la ville de Paris a pris depuis quelques années un certain nombre de mesures, notamment en ce qui concerne l'observation et l'information. Mais à Paris, l'essentiel de la responsabilité revient à l'Etat, notamment en fait des pouvoirs du préfet de police, qui s'exercent entre autres en matière de circulation. On sait parfaitement qu'une des sources de la pollution est l'automobile. Aussi ai-je moi-même proposé au préfet de police, au gouvernement précédent et au gouvernement actuel, de prendre des mesures afin de limiter la circulation des véhicules polluants à Paris, notamment dans le centre-ville, qui concentre la plupart des problèmes de pollution et est de ce point de vue plus touché que d'autres quartiers parisiens.

Le Gouvernement est-il prêt à limiter l'accès de Paris, et notamment de son centre, aux véhicules particulièrement polluants ?

J'ai proposé que soit interdite la circulation des poids lourds de plus de douze mètres carrés de surface au sol - sauf pour les livraisons de produits frais, cela va sans dire.

Par ailleurs, où en est le Gouvernement - c'est quasiment une question d'actualité - dans la mise en application de la « pastille verte » ?

Mais Paris connaît une autre pollution importante: la pollution sonore. La prolifération des bruits émanant soit des divers établissements, soit des alarmes sonores, soit tout simplement de la ville elle-même, dérange fortement les Parisiens. La pollution sonore est même peut-être le problème numéro un.

Dans ce domaine aussi, c'est le Gouvernement - par l'intermédiaire du préfet - qui est directement responsable. Il dispose d'ailleurs de différents moyens d'inspection.

Je rappelle en outre que les décrets antibruit prévus par la nouvelle loi - je dis « nouvelle » bien qu'elle date de 1992 - ne sont toujours pas parus. Nous en sommes au troisième gouvernement qui promet de prendre les décrets antibruit permettant à la préfecture de revoir un certain nombre de normes concernant les commerces et de lutter plus efficacement contre le bruit.

Telles sont les questions que je voulais poser dans l'intérêt des Parisiens.

M. le président. La parole est à Mme le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce et à l'artisanat.

Mme Marylise Lebranchu, secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce et à l'artisanat. Monsieur le député, il est vrai que notre capitale est victime de plusieurs pollutions, y compris sonores, qui font fuir, paraît-il, certains clients des hôtels. Il n'y a donc pas que les Parisiens qui soient concernés.

Même s'il n'y avait pas de rapport médical concluant au caractère dangereux de certaines pollutions, il faudrait quand même s'en inquiéter.

Le rapport de la Société française de santé publique, auquel vous avez fait allusion, est fort bien documenté. Il existe désormais de plus en plus de rapports sur ces questions: on peut évoquer le rapport de l'ADEME, l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, sur l'évaluation du coût de la pollution due aux transports pour la santé publique ainsi que le rapport du Comité de prévention et de précaution sur les effets sanitaires des particules fines, notamment issues des moteurs diesel.

On relèvera que d'autres pays, comme le Royaume-Uni, publient beaucoup plus sur ces questions que la France, en particulier en ce qui concerne les effets des particules fines.

Je m'attacherai avec M. Kouchner, secrétaire d'Etat à la santé, à ce qu'un maximum d'investigations soient conduites car je crois, comme l'ensemble du Gouvernement, à la persuasion. Mais cette opinion n'est pas encore majoritaire.

S'agissant des moyens de remédier à la pollution dans les centres-villes - il n'y a malheureusement pas que Paris qui soit concerné - la communication en conseil des ministres du 8 octobre dernier de ma collègue ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement a recensé un ensemble de mesures à court terme - pour le trafic et la place de l'automobile -, à moyen terme - en faveur du rééquilibrage des modes de transport - et à long terme - portant sur l'aménagement et l'urbanisme. Certaines de ces mesures ont déjà été adoptées et précisées. Je pense notamment aux orientations sur les budgets de transports collectifs, à la position sur le projet de directive « taxation de l'énergie », aux mesures sur la maîtrise de l'énergie annoncées dans le programme « Effet de serre » et à d'autres qui sont en cours.

Reconnaissons qu'en quelques mois les choses ont tout de même avancé !

J'en arrive aux restrictions d'accès, que vous avez évoquées.

Il est prévu dans la loi du 30 décembre 1996 que des mesures de restriction de circulation peuvent être prises dans des situations d'urgence, lorsque les seuils d'alerte de pollution sont dépassés.

Le Gouvernement met la dernière main aux mesures qui seront proposées aux préfets car les textes de référence seront des arrêtés préfectoraux établis en fonction de chaque situation locale et compte tenu des critères nationaux. Pour Paris, une exécution directe sera prévue.

Il semble logique, dans les cas de forts niveaux de pollution, de réserver l'accès des zones polluées aux véhicules qui émettent le moins de polluants. J'ai bien noté à cet égard votre référence à la « pastille verte ». Nous devons en effet aller plus vite dans la concertation avec les constructeurs et les contrôleurs techniques des véhicules.

Enfin, s'agissant de l'application de la loi sur l'air et de la loi sur le bruit, vous avez raison de dire qu'il faut aller plus vite. Mais je vous rappelle que nous n'avons disposé que de quelques semaines pour travailler sur le dossier. Les premiers arbitrages ont été rendus sur un premier train de décrets qui devraient paraître prochainement. La majorité d'entre eux répondront parfaitement à vos préoccupations, monsieur le député. Si nous avons baissé le taux de TVA pour les travaux à domicile des particuliers, c'est pour leur permettre d'améliorer l'isolation phonique de leurs appartements sans acquitter de TVA.

L'ensemble des mesures prises doit conduire à un meilleur confort des parisiens et de leurs visiteurs.

M. le président. La parole est à M. Laurent Dominati.

M. Laurent Dominati. Madame le secrétaire d'Etat, il y a une sorte de contradiction à admettre la validité de rapports extrêmement inquiétants pour la santé publique et à se référer dans le même temps aux mesures prises en conseil des ministres du 8 octobre comme étant particulièrement novatrices alors qu'elles ne procèdent que de la politique auparavant mise en place. Cette politique, je ne la conteste pas: je l'approuve comme j'approuvais celle des années précédentes. Mais je répète ce que j'ai déjà dit à un autre gouvernement: si l'on considère qu'il y a un risque pour la santé, il faut prendre des mesures telles que celles que je préconise. Il faut donc interdire la circulation de véhicules, et pas seulement en cas de pic de pollution - la pollution a des conséquences sur la santé non pas tel ou tel jour, mais toute l'année. Il faut notamment interdire celle des véhicules particulièrement polluants et des camions dans le centre de Paris.

C'est la raison pour laquelle, m'adressant à l'actuel gouvernement comme je me suis adressé au précédent, ainsi qu'au préfet de police, qui, lui, n'a pas changé mais qui représente toujours le Gouvernement, je continuerai de militer pour que des solutions soient apportées. Je ne pense pas que l'on puisse à la fois prétendre se battre contre la pollution et pour l'environnement, introduire des innovations majeures en ce domaine sans prendre les mesures qui s'imposent, et alors même qu'un député qui ne se prétend pas particulièrement écologiste propose des mesures plus avant-gardistes qu'un ministre aujourd'hui absent... (Sourires.)

M. le président. La parole est à Mme le secrétaire d'Etat.

Mme le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce et à l'artisanat. Vous avez raison d'aller loin, monsieur le député. Je souhaiterais - et nous en avons souvent discuté avec ma collègue Dominique Voynet - qu'une véritable concertation s'engage avec tous les acteurs économiques du centre de Paris afin qu'il y ait un accord sur plusieurs dispositions sans que l'on objecte qu'elles entraîneraient la mort du commerce ou d'une autre activité dans tel ou tel quartier.

Il faut que nous avancions, et nous en sommes persuadés. Mais nous devons engager les concertations nécessaires.

J'ajoute que je fais partie de ceux qui, au sein du Gouvernement, s'interrogent sur la qualité de nos transports urbains, y compris dans le centre de Paris, et sur les efforts que nous devons réaliser le plus rapidement possible.

Mais convenez qu'en quelques semaines, on ne peut tout faire !

M. Laurent Dominati. Certes ! J'attends la concertation dont vous avez parlé !

Données clés

Auteur : [M. Laurent Dominati](#)

Circonscription : Paris (1^{re} circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 70

Rubrique : Déchets, pollution et nuisances

Ministère interrogé : aménagement du territoire et environnement

Ministère attributaire : aménagement du territoire et environnement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 décembre 1997, page 6706

Réponse publiée le : 10 décembre 1997, page 7161

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 2 décembre 1997